Iran : cinq femmes supplémentaires condamnées à mort en moins de deux mois, dénonce Amnesty International



Amnesty International dénonce des condamnations prononcées dans des affaires politiques ou liées à la sécurité, et affirme que les accusées n'ont pas bénéficié de procès équitables. L'organisation appelle les gouvernements à faire pression sur Téhéran afin de suspendre les exécutions et d'instaurer un moratoire sur la peine de mort.

Amnesty International alerte sur le sort de cinq femmes condamnées à mort, dont l'exécution menace. L'organisation estime que ces affaires, liées à des accusations politiques ou sécuritaires, s'inscrivent dans une tendance plus large à instrumentaliser la peine capitale à des fins de répression.

Son nouvel appel concerne d'abord Taraneh Rahimi, 21 ans, condamnée à mort pour avoir participé aux manifestations de janvier. Amnesty International cite également cinq autres femmes : Mahbouba Shabani, Marzieh Ebrahimi Shamsabadi, Mozhdeh Hashemi Bazargani, Najmeh Amini et Varisheh Moradi. Selon l'organisation, leurs procès n'ont pas respecté les garanties d'un procès équitable. Amnesty International appelle les gouvernements à exercer une pression diplomatique sur la République islamique afin d'obtenir la suspension des exécutions et l'instauration d'un moratoire officiel sur la peine de mort.

Des condamnations aux statuts différents

Mahbouba Shabani, 33 ans, a été arrêtée à Mashhad lors des manifestations de janvier 2026. Selon l'Organisation iranienne des droits de l'Homme, elle aurait aidé à transporter à moto des manifestant.es blessé.es. Le 26 septembre, le tribunal de Mashhad l'a condamnée à mort pour des actes qualifiés de « mesures opérationnelles visant à renforcer Israël, les États-Unis et des éléments affiliés à l'opposition ».

Marzieh Ebrahimi Shamsabadi, 32 ans, connue sous le nom de « Suda », est détenue à la prison de Bandar Abbas. Condamnée à mort pour « corruption sur terre », elle est notamment accusée d'avoir mené des activités de renseignement au profit de gouvernements étrangers, diffusé de la propagande, insulté le Guide suprême et photographié un site militaire. Elle souffre de sclérose en plaques et d'autres maladies.

Mozhdeh Hashemi Bazargani, 27 ans, employée du Croissant-Rouge et détenue à la prison de Qazvin, a vu sa condamnation à mort confirmée par la Cour suprême. Elle a été condamnée dans une affaire d'espionnage et de « guerre contre Dieu ». Le même rapport affirme qu'elle a été battue et torturée pour lui extorquer des aveux et qu'elle n'a pas pu choisir son avocat.

Najmeh Amini, étudiante de 23 ans originaire de Mashhad, a été condamnée à mort dans l'une des deux affaires engagées contre elle, pour « insulte au Prophète ». Dans une autre procédure, elle a été condamnée à plus de douze ans de prison pour des accusations liées à la sécurité et à des activités antigouvernementales. Au moment de la publication de l'alerte, sa condamnation à mort n'était pas définitive et pouvait encore faire l'objet d'un recours devant la Cour suprême.

Varisheh Moradi, militante politique kurde et défenseure des droits des femmes, a été condamnée à mort une seconde fois, le 14 octobre. En décembre 2025, la Cour suprême avait annulé une première condamnation pour des vices de procédure et d'enquête. Ses avocats affirment que les investigations complémentaires ordonnées n'ont pas été menées et ont annoncé leur intention de faire appel.

Amnesty dénonce une répression plus large

Amnesty International voit dans ces affaires le signe d'un recours accru à la peine de mort contre des personnes poursuivies pour des motifs politiques. L'organisation avait également signalé l'exécution, entre le 30 septembre et le 5 octobre 2026 cinq hommes liés aux manifestations de janvier 2026. Selon elle, leurs procès ont été marqués par la torture et de graves violations des droits humains.